

FICHE DE SIGNALEMENT D'INCIDENTS SPORTIFS

*A adresser par courrier ou à envoyer par télécopie dans les 48 heures
à votre comité départemental et au service des sports de votre commune.*

Déclarant : Nom :		Qualité :		Tél :			
Commune :		Nom de l'équipement sportif :					
Date :	Heure :	Activité / discipline pratiquée :					
Club ou organisme recevant :		Club ou organisme visiteur :					
Compétition : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Si oui, type de rencontre :		Catégorie d'âge des pratiquants :			
Description des faits / observations / circonstances :							
Atteintes aux personnes physiques		Nombre d'incidents					
		Aire de jeu		Enceinte sportive		Hors enceinte	
		Menaces-insultes verbales	Coups	Menaces-insultes verbales	Coups	Menaces-insultes verbales	Coups
joueur / joueur							
joueur / arbitre							
joueur / éducateur							
joueur / dirigeant							
joueur / spectateur							
spectateur / arbitre							
contre les forces de l'ordre							
autres :							
Envahissement du terrain :		oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>			
Atteintes aux biens		Nombre d'incidents					
		Aire de jeu		Enceinte sportive		Hors enceinte	
Dégradations de biens privés							
Dégradations de biens publics							
Vols							
Atteinte avec :		Arme <input type="checkbox"/>		Jet de projectiles <input type="checkbox"/>		Animal <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>	
Nature de l'atteinte :		Acte isolé <input type="checkbox"/>		Acte collectif <input type="checkbox"/>		Bande organisée <input type="checkbox"/>	
Personnes concernées (Précisez le nom et le prénom)							
Victime 1 :		Qualité :		Majeure <input type="checkbox"/> Mineure <input type="checkbox"/>		Blessée: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Victime 2 :		Qualité :		Majeure <input type="checkbox"/> Mineure <input type="checkbox"/>		Blessée: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Victime 3 :		Qualité :		Majeure <input type="checkbox"/> Mineure <input type="checkbox"/>		Blessée: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Auteur présumé 1 :		Qualité :		Majeur <input type="checkbox"/> Mineur <input type="checkbox"/>		Blessé: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Auteur présumé 2 :		Qualité :		Majeur <input type="checkbox"/> Mineur <input type="checkbox"/>		Blessé: oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Témoin principal :				Qualité :			
Mesures prises immédiatement							
Intervention :		Police nationale <input type="checkbox"/>		Pompiers <input type="checkbox"/>		Police Municipale <input type="checkbox"/> SAMU <input type="checkbox"/>	
		Service des Sports <input type="checkbox"/>		Dirigeant <input type="checkbox"/>		Autres <input type="checkbox"/>	
Décision sportive :		Rencontre arrêtée <input type="checkbox"/>		Rencontre à terme <input type="checkbox"/>			
Suites internes envisagées (voir précisions au verso)							
Plainte déposée : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Main courante : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		au commissariat de :			
Cadre réservé au comité							
Sanctions sportives : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		Si oui, lesquelles :					

INFORMATIONS PRATIQUES

- ↳ **Remplir avec précision la fiche de signalement de l'incident sportif vous permettra :**
- de faciliter votre dépôt de plainte si le club est lui-même victime ;
 - de faciliter le dépôt de plainte de tout autre victime ;
 - d'aider la police à appréhender l'auteur du délit ;
 - d'aider la justice à définir la gravité des faits ;
 - de mieux recenser les faits de violence dans le sport et d'en analyser leur évolution.

- ↳ **Une transmission rapide** de la fiche de signalement de l'incident doit s'effectuer **sous 48 heures** :
- **à votre comité départemental** qui transmettra une copie de la fiche à l'officier référent sport de la direction départementale de la sécurité publique et au correspondant violence dans le sport de la direction départementale de la jeunesse et des sports ;
 - **au service des sports** de votre commune.

- ↳ Toute personne victime d'un incident a la possibilité, selon sa gravité, **d'en consigner les circonstances au commissariat de son choix** :
- soit par une **main courante**, simple déclaration sans suite pénale mais dont l'utilité réside dans la trace laissée auprès de l'autorité publique et dans la possibilité d'en faire ultérieurement état, notamment en cas de récidive ;
 - soit, en raison du préjudice subi, par **une plainte** contre inconnu ou personne dénommée, acte qui déclenche une enquête des services de police contre l'auteur de l'incident et une procédure pénale au cours de laquelle la victime pourra se constituer partie civile au tribunal afin d'avoir accès à la procédure et obtenir des dommages et intérêts.

↳ **Numéros d'urgence :**

- le **17** Police-Secours,
- le **18** les Pompiers,
- le **15** le SAMU,
- le **112** pour l'ensemble des secours par téléphone portable.

↳ **Numéros d'information :**

- le 01 45 17 09 41 Correspondant violence dans le sport
de la direction départementale de la jeunesse et des sports
- le 01 45 13 35 38 Officier référent sport
de la direction départementale de la sécurité publique